

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.324.129 dinars, un actif net de 2.292.629 dinars et un bénéfice de la période de 77.187 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent au 30 septembre 2024, 81,41% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,59% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Octobre 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	Année 2023
Portefeuille-titres	4	1 892 184	1 373 799	1 326 419
Actions et droits rattachés		1 892 184	1 373 799	1 326 419
Obligations et valeurs assimilées				
Titres OPCVM				
Placements monétaires et disponibilités		431 945	332 323	273 426
Disponibilités		431 945	332 323	273 426
TOTAL ACTIF		2 324 129	1 706 122	1 599 845
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	7 081	6 169	5 844
Autres créditeurs divers	6	24 419	19 760	24 897
TOTAL PASSIF		31 500	25 929	30 742
ACTIF NET				
Capital	7	2 231 402	1 646 452	1 550 316
Sommes capitalisables				
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		61 227	33 741	18 787
ACTIF NET		2 292 629	1 680 193	1 569 103
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 324 129	1 706 122	1 599 845

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	8	44 932	87 792	48 507	73 528	73 528
Dividendes		44 932	87 792	48 507	73 528	73 528
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		44 932	87 792	48 507	73 528	73 528
Charges de gestion des placements	9	(7 083)	(18 305)	(6 171)	(15 513)	(21 357)
REVENU NET DES PLACEMENTS		37 849	69 487	42 336	58 015	52 170
Autres charges	10	(8 162)	(23 016)	(8 066)	(22 058)	(28 946)
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 687	46 471	34 270	35 957	23 224
Régularisation du résultat d'exploitation		15 309	14 756	(110)	(2 216)	(4 438)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		44 996	61 227	34 160	33 741	18 787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(15 309)	(14 756)	110	2 216	4 438
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		49 349	94 675	(126 283)	6 843	112 828
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(164)	6 861	-	-	(37 793)
Frais de négociation de titres		(1 685)	(2 246)	(204)	(1 460)	(1 859)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		77 187	145 761	(92 217)	41 339	96 401

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	77 187	145 761	(92 217)	41 339	96 401
Résultat d'exploitation	29 687	46 471	34 270	35 957	23 224
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 349	94 675	(126 283)	6 842	112 828
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(164)	6 861	-	-	(37 793)
Frais de négociation de titres	(1 685)	(2 246)	(204)	(1 460)	(1 859)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	514 807	577 765	(4 788)	420 266	254 114
Souscriptions					
- Capital	527 968	620 221	-	493 800	493 800
- Régularisation des sommes non distribuables	21 120	19 215	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	16 780	16 368	-	(45 400)	(45 400)
Rachats					
- Capital	(47 309)	(73 897)	(5 000)	(31 200)	(208 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 280)	(2 530)	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	(1 472)	(1 612)	212	3 066	14 614
VARIATION DE L'ACTIF NET	591 994	723 526	(97 005)	461 605	350 515
ACTIF NET					
En début de période	1 700 635	1 569 103	1 777 198	1 218 588	1 218 588
En fin de période	2 292 629	2 292 629	1 680 193	1 680 193	1 569 103
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	17 079	16 385	18 212	13 536	13 536
En fin de période	22 159	22 159	18 162	18 162	16 385
VALEUR LIQUIDATIVE	103,462	103,462	92,511	92,511	95,764
TAUX DE RENDEMENT	3,90%	8,04%	(5,20%)*	2,76%*	6,37%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 SEPTEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2024.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à 1.892.184 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre des titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif Net
Actions & droits rattachés			1 764 893	1 892 184	82,53%
Actions			1 764 893	1 892 184	82,53%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 945	185 911	210 170	9,17%
TN0001800457	BIAT	1 600	143 705	173 026	7,55%
TN0002200053	BT	6 000	31 140	31 158	1,36%
TN0007550015	CITY CARS	14 500	172 259	177 088	7,72%
TN0007670011	DELICE HOLDING	9 700	142 079	145 859	6,36%
TN0007570013	EURO CYCLE	9 949	235 030	127 815	5,58%
TN0007740012	SAMI	30 674	113 290	184 197	8,03%
TN0001100254	SFBT	16 500	193 791	200 228	8,73%
TN0006560015	SOTUVER	9 395	31 321	111 152	4,85%
TN0007440019	TELNET	25 000	160 656	144 025	6,28%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879	110 822	4,83%
TN0007720014	UNIMED	1 615	11 870	11 773	0,51%
TN0007610017	SAH	8 000	77 238	80 976	3,53%
TN0007300015	ARTES	20 000	135 760	135 760	5,92%
TN0004700100	ATL	12 454	47 964	48 135	2,10%
TOTAL GENERAL			1 764 893	1 892 184	82,53%
Pourcentage par rapport au total des actifs					81,41%

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 septembre 2024 un montant de 7.081 dinars contre 6.169 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	2 022	1 763	1 670
Dépositaire	506	440	417
Distributeurs	4 553	3 966	3 757
TOTAL	7 081	6 169	5 844

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 septembre 2024 un montant de 24.419 dinars contre 19.760 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	415	478	-
CMF	182	141	140
Charges à payer	23 822	19 141	24 757
TOTAL	24 419	19 760	24 897

NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	1 550 316
Nombre de titres	16 385
Nombre d'actionnaires	38

Souscriptions réalisées

Montant	620 221
Nombre de titres émis	6 555
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(73 897)
Nombre de titres rachetés	(781)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	10 065
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	94 675
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	6 861
Frais de négociation de titres	(2 246)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 787
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	6 620

Capital au 30-09-2024

Montant	2 231 402
Nombre de titres	22 159
Nombre d'actionnaires	36

(A) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024.

NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde de 44.932 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, contre 48.507 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
<u>Dividendes</u>					
- des actions	44 932	87 792	48 507	73 528	73 528
TOTAL	44 932	87 792	48 507	73 528	73 528

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à 7.083 dinars contre 6.171 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Rémunération du gestionnaire	2 024	5 230	1 763	4 432	6 102
Rémunération du dépositaire	506	1 308	441	1 108	1 526
Rémunération des distributeurs	4 553	11 767	3 967	9 973	13 730
TOTAL	7 083	18 305	6 171	15 513	21 357

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à 8.162 dinars contre 8.066 dinars pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Redevance CMF	505	1 307	441	1 108	1 526
Services bancaires et assimilés	1 099	2 178	1 186	1 843	1 875
Taxes	142	421	133	394	527
Frais de publications	1 509	4 495	1 385	4 111	5 496
Honoraires CAC	1 796	5 347	1 800	5 342	7 142
Jetons de Présence	2 513	7 486	2 521	7 479	10 000
Autres	598	1 782	600	1 781	2 381
TOTAL	8 162	23 016	8 066	22 058	28 946

NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

Rémunération du gestionnaire : La gestion de l'UBCI-UNIVERS ACTION SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs : L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UNION CAPITAL perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.